



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 49795

Texte de la question

M Georges Freche attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur la situation des agrobiologistes francais. En Allemagne, les agriculteurs qui veulent se reconvertir a ce mode de production beneficent d'aides de l'Etat et des Landers allant de 300 deutschemark a 1 400 deutschemark a l'hectare. Le Danemark et la Suede appuient egalement financierelement la reconversion et l'organisation de la filiere agrobiologique. En France, il n'existe aucune mesure et le cahier des charges impose aux agriculteurs desirant pratiquer l'agriculture biologique une periode de conversion durant laquelle les produits ne peuvent etre valorises dans les circuits commerciaux de l'agriculture biologique entrainant une penalisation financiere qui constitue un frein important au developpement de ce type d'agriculture. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin de soutenir le developpement de l'agriculture biologique et notamment en matiere de compensation financiere pour les confederations d'agriculteurs ou d'aide aux investissements materiels.

Texte de la réponse

Reponse. - Durant la derniere decennie, l'agriculture biologique francaise est apparue comme l'un des mouvements les plus dynamiques en Europe. Elle a ete la premiere a beneficier d'une reglementation et a se voir doter d'un signe distinctif officiel. Alors qu'il s'agit d'un secteur en constante expansion, l'agriculture biologique francaise semble aujourd'hui ne pas connaitre le developpement observe dans les autres pays europeens. La faible taille des exploitations, l'absence de regularite des approvisionnements destines aux circuits de transformation et de distribution et l'insuffisance du developpement technique expliquent ce constat. Cependant l'agriculture biologique connait de nombreux atouts. La forte motivation de ses acteurs, l'ouverture vers une agronomie raisonnee et les modes d'elevage soucieux du bien-etre des animaux en sont quelques exemples. Grace a la demande grandissante de produits naturels, il existe un marche de l'agriculture biologique qui devrait s'accroitre dans les prochaines annees et ou les pays de l'Europe du Nord se sont des a present engages. Afin de conforter l'agriculture biologique francaise et de permettre son developpement, en donnant de meilleures garanties au consommateur, le ministere de l'agriculture et de la foret a poursuivi la mise en place et le renforcement du dispositif legislatif et reglementaire concernant ce secteur et commence a mettre en application le reglement communautaire relatif a l'agriculture biologique, publie le 24 juin 1991, premier texte au niveau europeen ayant trait a la qualite des produits agro-alimentaires qui fixe un cadre pour la production, l'etiquetage et le controle des produits biologiques. Ce reglement devrait permettre d'harmoniser les pratiques europeennes en matiere d'agriculture biologique et de creer un regime d'equivalence des controles. Afin d'adopter ce plan de controle et d'en confier la realisation a un organisme independant, impartial et competent, le ministere a accorde aux organismes de controle une subvention de 2,5 MF au titre de 1991-1992 permettant d'alliger de 50 p 100 les couts de controle pour les agriculteurs. Pour permettre une augmentation du marche des produits biologiques, les pouvoirs publics vont accroitre leurs efforts en matiere de recherche, de formation et de developpement. Mais surtout les credits nationaux allies a ceux du Feoga-Orientation en faveur de l'extensification selon la methode dite qualitative doivent constituer un soutien precieux notamment au cours de la periode de reconversion, comme cela est actuellement le cas en Allemagne et au Danemark. Aussi, grace a

un effort particulier des pouvoirs publics, les agriculteurs biologiques pourront-ils, vraisemblablement au cours de l'année 1992, bénéficier des crédits en faveur de l'extensification durant la période de reconversion. Le décret relatif à l'extensification par un mode de production biologique est en cours de préparation de même que l'arrêté financier qui l'accompagne. Il prévoit de verser, pendant cinq ans, aux agriculteurs qui se reconvertissent une aide compensant les pertes de revenu que provoque le passage à ce mode de production. Ils pourront également bénéficier des aides communautaires à la transformation et à la commercialisation des produits, la France ayant, dans les plans sectoriels qu'elle a adressés à Bruxelles, affiché dans le secteur des « fruits et légumes frais » une priorité pour l'agriculture biologique, notamment en matière d'équipements. L'agriculture biologique par ses pratiques spécifiques a un impact positif sur l'environnement et joue avec les autres instruments de certification de la qualité un rôle majeur en termes de rééquilibrage des productions agro-alimentaires, de maintien des activités socio-économiques et d'aménagement du territoire. À ce titre, elle constitue un élément d'avenir de l'agriculture française.

Données clés

Auteur : [M. Frêche Georges](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49795

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4578